

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 5 avril 2017

Membres en exercice: 09
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille dix sept, et le 05 Avril à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31/03/2017

Date d'affichage : 31/03/2017

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, LAHACHE Joël, Evelyne PEREZ, Gérard DELROT, François ESCHBACH. Arrivée de Didier CHALOIN à 21h00.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2017 à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du Compte Administratif 2016 du CCAS
- 2- Vote du Compte de Gestion 2016 du CCAS du trésorier
- 3- Affectation du résultat du CCAS au Budget Communal
- 4- Vote du Compte Administratif 2016 de la Commune
- 5- Vote du Compte de Gestion 2016 du trésorier
- 6- Affectation des résultats de la Commune
- 7- Vote des 3 Taxes
- 8- Vote du Budget Primitif 2017
- 9- Dénomination impasse à Chadouillet
- 10- Echancier Travaux accessibilité des ERP
- 11- Choix Maître d'Oeuvre Projet "Bistrot de Pays"

1- Vote du Compte Administratif 2016 du CCAS

Suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2017, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes du CCAS.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	1424,36	7611,92	0	0
Totaux	1424,36	7611,92	0	0
Résultat de clôture		6187,56		

Vote Pour à l'unanimité

2- Vote du Compte de Gestion 2016 du CCAS du trésorier

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Après avoir examiné les opérations retracées et le résultat de l'exercice, le Conseil Municipal **Vote Pour à l'unanimité.**

3- Affectation du résultat du CCAS au Budget Communal

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1575,64 €, un excédent reporté de 4611,92 €, soit un excédent cumulé de 6187,56 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 sur le compte 002 : compte fonctionnement reporté de la commune.

4- Vote du Compte Administratif 2016 de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		168 258.19		141 347.71
Opérations de l'exercice	358 786.37	495 897.30	330 535.35	140 569.02
Totaux	358 786.37	664 155.49	330 535.35	281 916.73
Résultat de clôture		305 369.12	48 618.62	

Vote Pour à l'unanimité.

5- Vote du Compte de Gestion 2016 du trésorier

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Après avoir examiné les opérations retracées et le résultat de l'exercice, le Conseil Municipal **Vote Pour à l'unanimité.**

6- Affectation des résultats de la Commune

Considérant qu'il y a des modifications apportées à l'affectation du résultat 2016 tenant compte de la part de résultats transférés de la CC Pays des Cruzières de 13827,16 € et de la dissolution du Budget CCAS de 6 187,56 €.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **137 110,93**

- un excédent reporté de : **168 258,19**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **305 369,12**

- un déficit d'investissement de : **48 618,62**

- un déficit des restes à réaliser de : **98 478,00**

Soit un besoin de financement de : **147 096,62**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **305 369,12**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **147 096,62**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **325 383,84 (305 369,12 + 13 827,16 € + 6187,56 €)**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **48 618,62**

7- Vote des Taxes

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que les taux d'imposition des impôts directs locaux perçus doivent être votés chaque année. Il propose d'augmenter les taux des deux taxes : TH et TFB, sans toucher au foncier non bâti, à savoir : au taux de **3 %**, soit une augmentation des taux actuels de **0,66 %** pour la taxe d'habitation et **0,47 %** pour la taxe du foncier bâti.

En 2016, le produit attendu pour la taxe d'habitation était de **145 388 €**. En réalité, le produit réel perçu pour la collectivité après dégrèvement et exonération a été de **136 197 €**, soit une baisse de **9 191 €**.

TAXES	TAUX COMMUNE 2016	BASES IMPOSITION 2016	PRODUITS ATTENDUS 2016	PRODUITS REELS PERCUS 2016	TAUX VOTES 2017	PRODUITS ATTENDUS 2017
TH	22,20	613 500	145 388	136 197	22,87	140 307
TFB	15,78	423 100	66 134	66 765	16,25	68 754
TFNB	74,27	21 200	15 671	15 745	74,27	15 745
TOTAL			227 193	218 707		224 806

Le Conseil municipal, après en avoir débattu longuement décide par **6 voix POUR (JM GARRIDO – J. LAHACHE – JC ESPERANDIEU – G. DELROT – F. ESCHBACH – E. PEREZ)** et **3 voix contre (R. DUMAS – B. THOULOZE – D. CHALOIN)** :

8- Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du Budget en détaillant les orientations principales en fonctionnement et en investissement.

	DEPENSES	RECETTE
FONCTIONNEMENT	628 787,22 €	628 787,22 €
INVESTISSEMENT	675 222.84 € (+ 180 913.41 € de RAR)	773 700.84 € (+ 82 435.41 € de RAR)
TOTAL	856 136.25 €	856 136.25 €

RAR = Reste à Réaliser de l'exercice 2016

Vote Pour à l'unanimité.

9- Dénomination impasse à Chadouillet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des précédentes délibérations relatives au dénomination des voies communales. Au cours des travaux effectués par la commission adhoc, il a été oublié une voie au hameau de Chadouillet, à l'ancien réservoir d'eau potable où plusieurs habitations sont répertoriées.

Il précise que cette voie entretenue depuis la création du réservoir dans les années 60, passe sur les parcelles A 1372 appartenant à la commune (208 m²), A 1298 appartenant à Denise CHAMBOREDON (125 m²) et A 338 appartenant à Philippe PORET (35 m²).

Mr le Maire propose de dénommer cette voie « Impasse du Réservoir » et d'attribuer la numérotation aux trois propriétaires concernés. Ensuite, il sera procédé à la régularisation officielle de la voie par cession au profit de la collectivité.

Vote Pour à l'unanimité.

10- Echancier Travaux accessibilité des ERP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des précédentes délibérations relatives au diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

Il précise que la collectivité est dans l'obligation d'établir un échancier des travaux d'accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public. Il propose aux élus de valider le tableau ci-dessous pour les années 2017 et 2018.

BATIMENTS	EGLISE	MAIRIE	EPICERIE	SALLE PSYCHOMOT RICITE	SALLE POLYVALEN TE	BIBLIOT HEQUE	CIMETIE RE	TOTAL HT
ANNEE 2016	REALISATION DES DIAGNOSTICS							
Cheminement extérieur	105	675	250	375	579	445	2349	4778
Stationnement automobile	205	205	150	0	0	205	205	970
Accès à l'établissement	3969	160	256	280	434	144	0	5243
ANNEE 2017								10991
Accueil du public	24	750	150	300	1000	0	0	2224
Circulations intérieures horizontales	0	149	220	0	0	0	825	1194
Circulations intérieures verticales	0	0	0	0	0	0	1424	1424
Revêtement	0	350	0	350	525	525	0	1750
Portes, portiques et sas	0	25	0	75	0	0	0	100
Equipement	80	130	80	50	130	0	0	470
Sanitaires	0	0	0	570	0	0	0	570
Sorties	195	0	335	0	0	0	45	575
Eclairage	620	0	0	0	0	0	0	620
ANNEE 2018								8927

Vote Pour à l'unanimité.

11- Choix Maître d'Œuvre Projet "Bistrot de Pays"
Reporté au prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 22h30**